Compte rendu de séance Séance du 17 Mars 2017

L' an 2017 et le 17 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de SAVE Joël Maire

<u>Présents</u>: M. SAVE Joël, Maire, Mme : MAURICE Micheline, MM : DELBOVE Didier, DESCHAINTRE Robert, DHE Rodolphe, GACQUERE Alain, NANDROT Jean-François, PIFFRET Bruno, ZOLTY Xavier

excusée : VAN PARYS Liliane procuration SAVE Joël

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

Présents : 9

<u>Date de la convocation</u>: 10/03/2017 <u>Date d'affichage</u>: 10/03/2017

Acte rendu executoire

après dépôt en le : 31/03/2017

et publication ou notification

du: 31/03/2017

A été nommé(e) secrétaire : Secrétaire de séance : MAURICE Micheline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET
COMPTE DE GESTION 2016 - 2017-09
AFFECTATION DU RESULTAT - 2017-10
TAUX DES TAXES 2017 - 2017-11
INDEMNITE AGENCE POSTALE - 2017-12
SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATION - 2017-13
BUDGET 2017 - 2017-14
2017-15-TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY BRINON
CORBIGNY - 2017-15

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET COMPTE DE GESTION 2016

réf: 2017-09

Après avoir fait le rapprochement et avoir constater aucune différence entre le compte administratif et le compte de gestion 2016

le Conseil Municipal approuve les 2 comptes

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT

réf: 2017-10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire l'affectation du résultat suivant :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 54 568.81 €

résultats antérieurs reportés : compte 002 : 51 209.23 €

Résultat d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 7415.22 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 5 543.42 €

Affectation du résultat compte 1068 : 12 958.64 €

Report en fonctionnement compte 002 : 92 819.40 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TAUX DES TAXES 2017

réf: 2017-11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2017 soit taux votés

Taxe d'habitation: 15.88 %

Taxe foncière bâti: 6.00 %

Taxe foncière non bâti : 21.47 %

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITE AGENCE POSTALE

réf: 2017-12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de 200 € pour le travail effectuer pour l'agence postale à compet du 01/04/2017

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATION

réf: 2017-13

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes

- Sapeur pompiers : 600 € pour : 8 contre : 1 abs : 1

- Maquis Julien : 100 € pour : à l'unanimité

- Les petites rêveries : 100 € pour: à l'unanimité

- Jeunesse sportive : 180 € pour: à l'unanimité

- Bibliothèque départementale : 50 € pour: à l'unanimité

- Village en fête : 100 € pour : à l'unanimité

- Fédération sîtes clunisiens : 100 € pour : 9 abstention : 1

- Les amis de compierre : 500 € voté le 10/02/2017

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET 2017 réf : 2017-14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit

Section investissement : 87 758.64 €

Section fonctionnement : 257 582.40 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2017-15-TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY BRINON CORBIGNY

réf : 2017-15

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ne souhaite pas garder la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) et par conséquence la transfert à la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny.

A la majorité (pour : 2 contre : 8 abstentions : 0)

Questions diverses:

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 24/04/2017 Le Maire Joël SAVE

So (Nièvre)

Pour le Maire L'Adjoint délégué,